



RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION
DE LA COMMUNICATION

AFRICAN COMMUNICATION REGULATION AUTHORITIES
NETWORK

Le Secrétariat Exécutif

Executive Secretary

**Allocution d'ouverture du VICE-
PRESIDENT DU RIARC**
**A l'occasion du séminaire régional sur la
régulation de la presse écrite**
Cotonou, le 24 avril 2012

Messieurs les Présidents des Institutions Constitutionnelles
de la République,

Monsieur le Président de la HAAC en charge du Secrétariat
Exécutif du RIARC,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Instances de
régulation des médias, membres du RIARC, et Chers
Collègues,

Madame le Ministre Chargée des Relations avec les
Institutions du Bénin,

Monsieur le Ministre de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la Communication du
Bénin,

Monsieur le Vice président,

Messieurs les Conseillers à la HAAC du Bénin,

Mesdames et Messieurs les membres des différentes
délégations ainsi que les personnes ressources,

Mesdames et Messieurs les experts,

Messieurs les Présidents des associations professionnelles
des médias du Bénin,

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias,

Mesdames et Messieurs les participants,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est à l'occasion de la 6^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) qui s'est déroulée à Arusha en Tanzanie en décembre 2011, que la HAAC du Bénin s'est vue confier l'organisation du " séminaire sur la régulation de la presse écrite ".

L'inscription de cette activité dans le plan d'action pour le biennium 2012-2013 est partie du constat suivant lequel les trente trois (33) pays membres du RIARC régulent tous la presse audiovisuelle ; ce qui n'est pas le cas de la presse écrite qui n'est prise en charge que par certains régulateurs qui ont avoué connaître des difficultés dans l'exercice de leur mission. Le RIARC qui a, entre autres, pour mission de développer entre les instances membres, des échanges d'idées et d'expériences en rapport avec leurs missions ne pouvait rester indifférent devant une telle situation. C'est bien là le sens du séminaire qui s'ouvre ce jour à Cotonou sur la régulation de la presse écrite.

Cela dit, vous me permettrez avant d'en arriver à l'organisation des travaux et aux objectifs du présent

séminaire de rappeler le contexte d'émergence de la presse écrite et de la régulation y afférente.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

A l'orée des années 1990, le vent de démocratisation qui a soufflé sur l'Afrique, a libéré la parole avec comme corollaire le foisonnement des organes de presse que les observateurs avertis ont qualifié de printemps de la presse. Le régime de déclaration auquel est soumis la presse écrite a certainement facilité l'explosion de cette catégorie des médias comparativement à la presse audiovisuelle qui, elle, est soumise à un régime d'autorisation.

Si le pluralisme des idées était souhaité et obtenu dans la plupart des cas, la nécessité de canaliser la liberté retrouvée s'est vite ressentie, ce qui a conduit à la mise en place des instances de régulation de la communication qui, en réalité sont des autorités administratives indépendantes. Selon Michel GENTOT, elles « *sont comme des organes juridictionnels qui ont reçu la mission d'assurer la régulation dans un secteur sensible, de veiller au respect de certains droits des administrés et qui sont dotés de pouvoir et de garanties statutaires leur permettant d'exercer leurs fonctions sans être soumis à*

l'emprise du gouvernement ». Les dénominations qu'elles portent ne doivent pas trahir la quintessence de leurs missions. Qu'elles s'appellent Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, Conseil Supérieur de la Communication, Observatoire National de la Communication et que sais-je encore, ces dénominations disais-je, ne transfigurent pas leurs compétences au point de les rendre antinomiques.

Le choix de ne réguler que la communication audiovisuelle est une option faite par certains régulateurs en fonction du contexte historique d'émergence de la liberté de presse qui a comme corollaire la responsabilité. Dans le contexte nigérien que je connais le mieux, on s'imagine ce qu'il adviendrait des organes de presse écrite si l'ONC n'avait pas existé et si les journalistes devaient répondre de tous leurs écrits devant les tribunaux. Il n'existerait peut-être plus de journaux ou très peu en tout cas, car les contenus proposés sont souvent source de dérapages et de manquements à l'éthique et à la déontologie. La presse semble devenue un pandémonium où les seules règles qui prévalent sont celles qui font le lit à l'amateurisme, à l'improvisation et de plus en plus au chantage et à l'escroquerie.

Le régulateur perd ses repères malgré sa bonne volonté, les standards en matière de régulation semblent inadaptés ou inopérants face à l'ingéniosité quelques fois malsaine des journalistes.

Les nombreuses actions de formation et de sensibilisation ne semblent pas impacter positivement les productions de la presse écrite dont les parutions ne cessent de se multiplier.

Aujourd'hui, nous avons gagné la bataille de la quantité, reste à œuvrer pour la qualité à travers une presse professionnelle et responsable.

Que faire alors ?

Doit-on inventer de nouvelles formes de régulation pour gagner ce pari ?

En général, la régulation est une activité difficile et souvent incomprise. Elle est définie comme l'application, par l'autorité compétente représentant l'Etat, de l'ensemble des dispositions juridiques, économiques et techniques qui permettent aux activités de communication de s'exercer librement, ainsi que le prévoit la loi.

Alors même que la régulation de la presse classique a montré ses limites, le régulateur doit faire face à l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la diffusion des contenus, notamment l'Internet. Une technologie qui module nos comportements et recule très loin les bornes de l'imagination. Cet espace immatériel presque insaisissable a contraint certains régulateurs à écarter ipso facto les cyberjournaux de leur champ d'activité.

Le caractère transnational du réseau Internet caractérisé par son instabilité impose que l'on envisage autrement l'activité de régulation.

Mesdames et Messieurs

Distingués invités

C'est sur cet ensemble de préoccupations que nous allons réfléchir. Il s'agira d'offrir aux instances de régulation membres du RIARC un cadre de réflexion pouvant leur permettre d'appréhender la problématique de la régulation de la presse écrite dans tous ses aspects (législatif et réglementaire, technique, technologique, etc.).

De manière pratique, ce séminaire devra :

- *permettre aux instances membres du RIARC d'avoir des informations sur les spécificités et les problèmes liés à la régulation de la presse écrite;*
- *renseigner les participants sur les difficultés propres à chaque régulateur;*
- *aborder le cadre législatif et réglementaire de la régulation de la presse écrite;*
- *informer les instances ne régulant pas la presse écrite sur les difficultés liées à la régulation de la presse écrite;*
- *proposer aux régulateurs des pistes de réflexion dans le sens de la résolution des problèmes identifiés.*

Mesdames et Messieurs

Honorables invités

Planifié sur trois (03) jours, le séminaire enregistrera des communications et des contributions fondées sur les expériences concrètes des instances membres du RIARC régulant la presse écrite.

Une communication introductive sur le thème central **“Enjeux et défis de la régulation de la presse écrite”** permettra aux participants d'avoir une vue d'ensemble du

sujet et leur donnera par conséquent les premiers éléments de discussion. Ainsi, les instances présenteront l'état de la régulation dans leurs pays respectifs avec un accent sur :

- l'étendue et les limites de leurs prérogatives en matière de presse écrite;
- les problèmes soulevés par la régulation de la presse écrite (aspects juridique, Technique et technologique, etc.).

En outre, une communication sur "*La problématique de la régulation des cyberjournaux*" viendra clore les communications.

Les travaux en atelier seront l'occasion de faire des propositions concrètes en vue de jeter les bases d'une régulation satisfaisante de la presse écrite. Aussi, les résultats seront-ils orientés vers les axes ci-après :

- le renforcement des régulateurs en vue de leur proposer des moyens juridiques, techniques et technologiques pour une meilleure prise en charge de la presse écrite ;

- l'identification des facteurs exogènes capables d'influencer la mission du régulateur et proposition des mesures alternatives.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités

Je suis d'ores et déjà rassuré que les objectifs du présent séminaire seront atteints au vu de la qualité des participants et de la pertinence des sujets qui feront l'objet des communications et des travaux en ateliers.

Je m'en voudrais de ne pas exprimer ma profonde reconnaissance au Président de la République du Bénin qui a toujours accompagné le RIARC dans l'organisation de ses activités.

C'est sur cette note d'exhortation pleine de promesses que je déclare ouvert le séminaire régional sur **la régulation de la presse écrite.**

Fructueux échanges et plein succès à nos travaux

JE VOUS REMERCIE.